



Conseil général

Procès-verbal de la séance du
11 octobre 2023 à 20.00 heures,
Salle communale, Auberge du Lion d'Or, Siviriez

Président : M. Benoît Guillaume

Présent/e/s : *Conseil général* :

Mmes et MM. Eric Baudois, Louis Bérard, Martine Bosson, Alexandre Bourqui, Laurent Carrel, Frédéric Conus, Stéphanie Corminboeuf, Nicolas Currat, Chantal Davet, Matthieu Deillon, Christine Dumas, David Dumas, Damien Gilliard, Fabien Gobet, Blaise Grand, Benoît Guillaume, Marie-Claire Jaquier, Manon Jaquier, Michel Maillard, Miguel Martinez, Nicolas Oberson, Frédéric Pittet, Pierre-Alain Pittet, Christine Pochon, Thibaud Porchet, Julien Rouiller, Christian Ruffieux, Justine Ruffieux, Philippe Steinhauer

Conseil communal :

Mmes et MM. Eliane Clerc, Pierre Alain Coquoz, Pascal Cosandey, Tania Dumas, René Gobet, Emmanuel Jaquier, Paul Maillard, Denis Orange

Excusé/e/s : MM. Serge Maillard et Antonio Molettieri

Presse : MM. Thomas Christen « La Gruyère », Stéphane Sanchez « La Liberté » et Dominique Ayer « La Feuille Fribourgeoise »



ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil général du 16 mai 2023
3. Chauffage à distance
 - 3.1. Vente du chauffage à distance appartenant à la Commune à une société tierce (Message 29)
 - 3.2. Rapport de la Commission financière
4. Pumptrack (Message 30)
 - 4.1. Présentation du projet par Bike Trail Association
 - 4.2. Rapport de la Commission Culture, sports, loisirs et jeunesse
 - 4.3. Rapport de la Commission financière
 - 4.4. Vote de mise à disposition du terrain
5. Consultation de l'avant-projet du Plan directeur régional – Retour des diverses commissions
6. Divers

INTRODUCTION DE M. BENOÎT GUILLAUME, PRÉSIDENT

Mesdames, Messieurs, chers collègues,

J'ai le plaisir d'ouvrir cette séance du Conseil général de Siviriez. Je salue particulièrement M. le Syndic, Mmes et MM. les Conseillères et Conseillers communaux, le personnel communal et vous Conseillères et Conseillers généraux. A noter que MM. Serge Maillard et Antonio Molettieri sont excusés.

Mme Véronique Moret, Secrétaire communale va rédiger le PV et Mme Sophie Gavillet pilotera le diaporama. M. Bertrand Guillaume du Responsable du Service technique est aussi présent au besoin. Merci aux employés communaux pour la mise en place de la salle.

Des micros sont déposés sur les tables, merci de les faire passer aux personnes qui en ont besoin.

Bienvenue au public qui ne peut pas prendre la parole mais qui aura évidemment tout loisir d'échanger avec les membres présents à la fin de la séance.

La presse est également représentée par :

- M. Thomas Christen pour « La Gruyère »*
- M. Stéphane Sanchez pour « La Liberté »*
- M. Dominique Ayer pour la « Feuille fribourgeoise »*



1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le Président indique que les membres du Conseil général ont été convoqués par courriel en date du 20 septembre 2023 par l'administration communale, par affichage aux piliers publics ainsi que par publication dans la Feuille officielle n° 38 du 22 septembre 2023. Il mentionne également que les différents documents liés à la séance ont été déposés sur le site internet communal dans les délais prévus, soit 20 jours avant notre rencontre.

M. le Président souligne que la séance est enregistrée afin de faciliter la rédaction du procès-verbal et que l'enregistrement sera effacé après l'approbation dudit procès-verbal.

La convocation ne suscitant aucune remarque, M. le Président déclare cette assemblée ouverte et apte à délibérer.

APPEL NOMINAL

M. le Président passe la parole à Mme Véronique Moret pour l'appel nominal des Conseillères et Conseillers généraux.

Il ressort de la liste des présences que 29 Conseillères et Conseillers généraux sont présents-es. Par conséquent, en conformité avec les prescriptions légales, plus précisément l'article 44 de la Loi sur les Communes (LCo), le Conseil général est apte à délibérer.

APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR

M. le Président relève que les scrutatrices et scrutateurs sont Mme Marie-Claire Jaquier et MM. Louis Bérard et Blaise Grand. Mme Christine Pochon, Vice-présidente, est la secrétaire du Bureau.

M. le Président informe que M. Paul Maillard, Conseiller communal Responsable du dicastère « Aménagement du territoire et énergie » ne pouvant être présent en début de séance, les points 3 et 4 seront inversés.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président soumet l'ordre du jour au vote.

VOTE / DECISION

A l'unanimité, le Conseil général valide l'ordre du jour, y compris la modification susmentionnée.



2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL GENERAL DU 16 MAI 2023

Le procès-verbal faisant partie intégrante des documents adressés aux membres du Conseil général avant la séance de ce soir, il n'en est pas donné lecture.

Aucune remarque n'étant formulée concernant son contenu, M. le Président le soumet au vote.

VOTE / DECISION

Unanime, le Conseil général approuve le procès-verbal de la séance du 16 mai 2023.

M. le Président adresse ses remerciements à Mme Véronique Moret pour la rédaction de ce document.

3. CHAUFFAGE A DISTANCE

M. le Président passe la parole à M. Paul Maillard, Conseiller communal en charge du dicastère « Aménagement du territoire et énergie » pour la présentation de cet objet.

3.1 VENTE DU CHAUFFAGE À DISTANCE APPARTENANT À LA COMMUNE À UNE SOCIÉTÉ TIERCE – MESSAGE 29

M. Paul Maillard

La genèse de ce chauffage à distance marquait la volonté de profiter des ressources locales pour chauffer les bâtiments existants au centre de Siviriez ainsi que la future administration alors en projet. Bois issu des forêts de Siviriez, exploité par les employés communaux, séché dans le hangar à copeaux de la Commune pour finalement servir d'énergie primaire utile à notre système de chauffage à distance.

Ce projet visionnaire devait remplacer les quelques 95'000 litres de mazout (chaudière halle de gym) consommés chaque année tout en épargnant à l'atmosphère le rejet de 220 to de CO2.

Après quelques années d'exploitation, force est de constater qu'une collectivité n'est pas préparée à gérer une telle installation sans l'implication et la participation au quotidien de professionnels de la chaleur.

Autant le suivi journalier, la gestion de l'entretien courant, la gestion des pannes, la gestion financière ainsi que le suivi et la mise en place de son développement sont des tâches complexes et seuls des spécialistes peuvent en garantir le fonctionnement pérenne.

Voilà en outre les principales raisons qui ont questionné et motivé le Conseil communal à céder ces installations de chauffage à distance à un repreneur.



Si l'issue du vote de ce soir s'avère positive, il est clair que la Commune gardera un rôle essentiel envers cette installation en accompagnant la Romande Energie dans son développement.

Une progression de production de chaleur d'environ 50% est possible et souhaitable. Cette expansion devra s'accompagner par la mise en place d'un périmètre énergétique liant les abonnés actuels et futurs à ce mode de production de chaleur. Ce développement permettra aussi une certaine stabilité dans les coûts d'exploitation.

Lors de notre soirée de préparation, il a été fait mention de la Commune de Pont en Ogoz, notamment le secteur de Gumefens qui exploite une installation CAD appuyée par une société extérieure dans sa gestion.

Renseignements pris, il s'avère que le CAD secteur Gumefens est géré par la Commune et dispose de contrats de maintenance auprès d'entreprises spécialisées. Les installations sont neuves et la situation est comparable à la nôtre au début du projet.

Une deuxième installation est sise sur le village d'Avry-devant-Pont et est propriété de Groupe E.

La question propre à la remise en état des locaux lors de la fin du DDP, Romande Energie ne déséquiper pas les locaux.

L'électricité consommée pour le fonctionnement des chaudières sera à charge de ladite société de même que l'eau nécessaire à compléter le réseau des conduites lors d'interventions.

En conclusion, le Conseil communal vous recommande l'acceptation de la vente de notre système de chauffage à distance à la Romande Energie.

M. Paul Maillard se tient à disposition pour toutes questions complémentaires.

La parole n'étant pas demandée, M. le Président remercie M. Paul Maillard pour ses explications et passe la parole à M. Fabien Gobet pour la lecture du rapport de la Commission financière.

3.2 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. Fabien Gobet, Membre de la Commission financière

Conformément aux dispositions de l'article 72 de la Loi sur les finances communales, la Commission financière a examiné le message établi par le Conseil communal et soumis au Conseil général.

Depuis de nombreuses années, le chauffage à distance représente une charge financière pour la Commune de Siviriez. Par ailleurs, les employés communaux font de leur mieux, mais ne sont pas des spécialistes en installation de chauffage. L'option suivie par le Conseil communal de vendre cet objet semble être la meilleure option. Suite à diverses offres et variantes, l'offre v7 de la société Romande Energie SA a été retenue.

Le chauffage à distance faisant parti du patrimoine financier, sa vente n'influencera pas les amortissements.



La Commission financière préavis favorablement la demande de vente du chauffage à distance pour le prix de CHF 415'000.00 à la société Romande Energie SA.

MAILLARD MICHEL, AU NOM DU GROUPE UNIS POUR SIVIRIEZ

Le groupe Unis pour Siviriez a pris connaissance du message 29 du Conseil communal portant sur la vente du chauffage à distance. Nous avons lu les documents complémentaires demandés et avons reçu les réponses aux questions posées.

Le groupe Unis pour Siviriez se rallie à la conclusion du Conseil communal.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président met cet objet en votation.

VOTE / DECISION

Unanime, le Conseil général valide la vente du chauffage à distance appartenant à la Commune à une société tierce.

4. PUMPTRACK - Sport – Secteur zone sportive « En Jogne » - Mise à disposition d'un terrain communal – MESSAGE 30

M. le Président donne la parole à Mme Tania Dumas, Conseillère communale Responsable du dicastère « Sports, loisirs, culture, jeunesse, manifestations villageoises ».

Mme Tania Dumas souligne avoir l'honneur d'accueillir ce soir les membres de Bike Trail Association et rappelle divers points essentiels mentionnés dans le message 30.

M. le Président remercie Mme Tania Dumas et sans plus attendre passe la parole à MM. Etienne Jaquier et Olivier Butty.

4.1 PRÉSENTATION DU PROJET PAR BIKE TRAIL ASSOCIATION

M. Etienne Jaquier présente en quelques mots l'association et rapporte que Bike Trail Association est active dans l'entretien et le développement des infrastructures VTT dans la région. Elle est également partenaire officiel de l'Office du tourisme et des Communes glânoises.

MM. Etienne Jaquier, Olivier Butty et Alessio Marcorin (Velosolutions) commentent la présentation (cf. annexe 1).



Faisant suite à ce descriptif, Mme Tania Dumas relève que le Conseil communal soutient le projet tel que présenté par Bike Trail Association et qu'il y voit une plus-value pour notre Commune. Elle remercie les membres de l'association pour leur présence.

M. le Président remercie également MM. Etienne Jaquier, Olivier Butty et Alessio Marcorin et ouvre la discussion.

M. Frédéric Conus se pose la question de savoir si la Commune, en tant que propriétaire du fonds, sera tenue responsable en cas d'accident.

M. Olivier Butty répond que l'idée est qu'une assurance soit établie pour couvrir l'ensemble de la zone de loisirs.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président passe la parole à M. Damien Gilliard, Président de la Commission Culture, sports, loisirs et jeunesse.

4.2 RAPPORT DE LA COMMISSION CULTURE, SPORTS, LOISIRS ET JEUNESSE

M. Damien Gilliard

*Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers généraux,
Monsieur le Syndic, Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux*

La Commission Culture, sports, loisirs et jeunesse collabore avec l'Association Bike Trail depuis la fin de l'année 2022 quand avait eu lieu les premières rencontres entre les 2 parties. Dès lors passablement de rencontres et discussions ont eu lieu autour du projet de Pumptrack entre différents intervenants tant au niveau de la commission que de l'association. Durant le printemps 2023 l'association Bike Trail a permis au conseiller communaux ainsi qu'au conseiller généraux d'approfondir leurs connaissances sur le sujet Pumptrack en proposant une visite de plusieurs sites équipés de tel aménagements en Suisse Romande. Lors de ces visites des interventions de différentes personnes étaient également organisées avec notamment une explication d'un membre du conseil communal de Leysin qui a pu répondre à plusieurs interrogations des membres présents. Puis un projet contenant des premières esquisses a été présenté par l'Association Bike Trail. Projet qui est aménagé sur un terrain communal libre au sein de la zone sportive. La commission culture, sports, loisirs et jeunesse a étudié ce projet et en ressort qu'un tel aménagement à Siviriez serait bénéfique pour la commune. En effet il permettrait de favoriser d'autres pratiques sportives sur la zone actuelle et apporterait également la possibilité d'accueillir les classes de notre cercle scolaire pour des leçons de sport. La commission soutient également la partie du projet qui propose l'introduction de zones d'ombrages, tables et bancs, place de jeu et autres activités.

La Commission Culture, sports, loisirs et jeunesse préavise donc favorablement ce projet.



M. le Président remercie M. Damien Gilliard et passe la parole à M. Frédéric Conus, Membre de la Commission financière.

4.3 RAPPORT DE LA COMMISSION FINANCIÈRE

M. Frédéric Conus

Conformément aux dispositions de l'article 72 de la Loi sur les finances communales, la Commission financière a examiné le message établi par le Conseil communal et soumis au Conseil général.

La Commune va mettre à disposition le terrain pour l'installation d'un Pumptrak. Celui-ci sera financé par Bike Trail Association et remis à la Commune une fois terminé, en échange des frais d'entretien. Ceux-ci se monteront à environ CHF 10'000.00 par an selon les estimations et seront couverts par les budgets de fonctionnement à venir.

Il n'y a pas d'amortissement calculé, vu que l'investissement ne sera pas fait par la Commune de Siviriez.

La Commission financière préavise favorablement l'objet soumis au Conseil général.

M. le Président remercie M. Frédéric Conus et ouvre la discussion.

JAQUIER MANON, AU NOM DU GROUPE UNIS POUR SIVIRIEZ

Le groupe Unis pour Siviriez a pris connaissance du message n° 30 et est favorable à la mise à disposition du terrain pour l'aménagement du projet « Pumptrack ».

PITTET PIERRE-ALAIN, AU NOM DU GROUPE ENSEMBLE VERS L'AVENIR

*Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers communaux,
Mesdames, Messieurs les Conseillères et Conseillers généraux,*

Au nom du groupe Ensemble vers l'Avenir, je tiens tout d'abord à féliciter l'association Bike Trail pour leur travail et leur engagement dans toute la région.

Nous connaissons tous la situation financière et les différents projets de notre commune. Grâce à Bike Trail nous pourrions voir naître un magnifique projet auquel nous n'aurions même pas pu y penser.

Nous voyons là une grande opportunité d'apporter de l'attrait à notre commune et même à notre district.



Il est important que les commissions concernées travaillent en étroite collaboration avec l'association afin d'aménager au mieux cet espace, le rendant convivial et ouvert à tous. Il y a d'ailleurs un postulat ouvert concernant une place de jeu dans cette zone.

Le groupe Ensemble vers l'avenir soutient ce projet et est favorable à la mise à disposition de ce terrain.

4.4 VOTE DE MISE À DISPOSITION DU TERRAIN

La parole n'étant plus demandée, M. le Président met au vote cet objet.

VOTE / DECISION

A l'unanimité, le Conseil général accepte la mise à disposition du terrain communal « En Jogne » pour l'aménagement d'un « Pumptrack ».

5. CONSULTATION DE L'AVANT-PROJET DU PLAN DIRECTEUR REGIONAL – RETOUR DES DIVERSES COMMISSIONS

M. le Président explique que les travaux d'élaboration du Plan Directeur de la Glâne (PDReg) ont débuté en 2021. Au travers d'un processus participatif, les acteurs se sont tout d'abord penchés sur la vision du développement territorial du district souhaité à l'horizon 2040.

Ensuite, le volet opérationnel du Plan Directeur régional a été lancé pour en élaborer son avant-projet, qui propose une série de mesures sous forme de fiches d'actions et fiches thématiques.

A l'issue de la consultation publique ainsi que de l'examen préalable en cours, les remarques seront traitées pour continuer avec la dernière étape du processus : l'élaboration du Plan Directeur régional.

Sa mise en œuvre sera effective dès 2024 après son adoption par les délégué-e-s des Communes glânoises.

Les commissions ainsi que les groupes ont été invités à faire leurs remarques contraignantes jusqu'à mi-juillet. Le Bureau, la Commission d'aménagement et celle de l'énergie se sont pliés à cet exercice. Les remarques sont en cours de réponse.

Le Bureau s'est réuni pour une synthèse des commentaires des intervenants.

M. le Président cède la parole à M. Blaise Grand.



M. Blaise Grand relate, dans les grandes lignes, les remarques et propositions concernant le Plan Directeur régional (cf. annexe 2).

M. le Président remercie M. Blaise Grand pour sa présentation.

6. DIVERS

M. le Président donne la parole aux membres du Conseil communal.

PAROLE AU CONSEIL COMMUNAL

CONSEIL GENERAL – CALENDRIER DES SEANCES 2024

M. René Gobet, Syndic, présente les dates discutées avec les membres du Bureau et retenues pour les séances du Conseil général en 2024, soit :

- Jeudi 21 mars 2024
- Mardi 14 mai 2024
- Jeudi 10 octobre 2024
- Mardi 10 décembre 2024

M. le Président remercie M. le Syndic et passe la parole à Mme Eliane Clerc, Vice-Syndique.

PROJET HABITAT INTERGENERATIONNEL

Mme Eliane Clerc, Vice-Syndique

Suite à la visite très appréciée des chambres témoins du futur home, nous avons constaté qu'il y avait une certaine confusion quant à ce projet habitat intergénérationnel. Ce soir-là, des fausses informations quant à des appartements protégés avec un projet pratiquement à bout touchant ont circulé.

Ce projet est à sa toute première étape. Un groupe de travail a été constitué avec MM. René Gobet, Paul Maillard et moi-même et nous sommes accompagnés d'un BAMO F-Partenaires, même BAMO que la Commission des infrastructures scolaires.



Le souhait du Conseil communal est de proposer au Conseil général un projet d'habitat intergénérationnel constituant une réponse nouvelle aux enjeux démographiques et sociétaux. Il offre une solution à plusieurs problématiques, il répond aux besoins liés au vieillissement de la population en proposant un logement adapté et en favorisant le développement d'une vie sociale au sein de la résidence. Cela contribue à prévenir l'isolement des personnes âgées, qui peut accélérer leur perte d'autonomie et l'apparition de dépendance.

Constatant les évolutions de la prise en charge des seniors et soucieux de créer un environnement favorable aux aînés, le Conseil communal de Siviriez souhaite développer un projet d'habitat intergénérationnel afin de répondre à la demande, en augmentant des lieux de vie assurant l'autonomie et la sécurité des locataires. Grâce à la proximité du futur Home diverses synergies pourraient être créées, chaque entité conservant toutefois son exploitation propre et son identité.

Pour rappel, le concept Senior+ en lien avec la Loi Senior+ (que je vous présenterai plus amplement lors de notre prochain Conseil général) reprend ces thèmes et propose d'atteindre les trois objectifs politiques en concentrant l'action des pouvoirs publics sur les cinq domaines d'intervention : le travail, le développement personnel, la vie associative et communautaire, les infrastructures, l'habitat et les services, les soins et l'accompagnement social à la personne fragilisée. Ce projet d'habitat intergénérationnel prend donc tout son sens dans cet objectif.

Pour ce faire, nous recherchons un partenaire, dont la solidité financière est démontrée, qui se verra confier la mission d'initier, développer et porter un projet jusqu'à son aboutissement avec un cahier des charges bien précis qui sera édité par la Commune de Siviriez.

Je passe la parole à M. Paul Maillard pour les parties plus techniques du projet.

M. Paul Maillard relève que l'implantation du futur bâtiment intergénérationnel est prévue sur la parcelle RF 90 sise à Siviriez.

Le périmètre disponible pour ce projet se situe à l'angle Nord (grue Ropraz pendant le GO) du nouveau home avec des accès côté N/E. La surface de terrain déterminante est d'environ 400 m².

La Commune de Siviriez entamera les démarches nécessaires auprès des autorités cantonales afin de modifier l'article RCU 27 point 2 destination en vue d'y intégrer ce type d'habitat.

L'étude de faisabilité a démontré la possibilité d'y aménager une dizaine d'appartements de formats différents en y intégrant un local commun.

Un droit de superficie pour une durée de 99 ans avec inscription au RF est proposé dans les conditions particulières de l'appel d'offres. La rente annuelle de base a été définie à un minimum de 5% de la valeur du terrain et au minimum CHF 35'000.00 par année (loyer annuel net surface locative CHF 240.00 max).

Le groupe de travail a sélectionné 5 entreprises générales régionales pour cet appel d'offres. Il sera transmis aux intéressés le 12 octobre prochain.

Le remboursement des frais de BAMO sont également inclus dans la transaction.



La parole n'étant plus demandée par le Conseil communal, M. le Président remercie les membres du Conseil communal pour ces renseignements et passe la parole aux membres du Conseil général.

PAROLE AU CONSEIL GENERAL

L'administration n'ayant reçu aucun postulat et aucune proposition, M. le Président propose de passer aux questions de groupe.

QUESTIONS DES GROUPES

M. le Président rappelle que le Conseil communal peut répondre immédiatement aux questions mais qu'il a aussi la possibilité de remettre la réponse à une prochaine séance.

QUESTION - UNIS POUR SIVIRIEZ

Mme Marie-Claire Jaquier

*Monsieur le Syndic,
Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux,
Chers Collègues,*

Lors de la lecture du Plan directeur régional de la Glâne, un document explicatif de l'avant-projet était à disposition.

Un chapitre était dédié à l'alimentation en eau potable : point 2.4.4. Ce point ne faisait pas partie de la consultation de l'avant-projet.

Les objectifs de cette thématique sont décrits comme suit :

- *Assurer en tout temps l'approvisionnement en eau potable en quantité et qualité*
- *Optimiser les infrastructures d'eaux potables*
- *Identifier les ressources importantes*
- *Assurer leur protection et permettre la lutte contre les incendies.*

Plusieurs de ces objectifs sont déjà atteints ou partiellement atteints. Selon le Plan Directeur régional, l'agrandissement des zones d'activités vont accroître la demande en eau potable sans mentionner l'augmentation de la population de la Glâne. Notre commune est concernée de manière significative car de nombreuses unités d'habitations sont projetées.



Dans le texte explicatif, il est intéressant de lire que la région de la Glâne compte des captages d'importance régionale de bonne qualité et que trois des six principales ressources se trouvent sur la Commune de Siviriez : La Foule à Siviriez, Les Mettraux et le Gottau à Prez-vers-Siviriez. Les trois autres se situent dans 3 communes différentes : Torny, Grangettes et Villarimboud.

Le plan sectoriel de l'inventaire des infrastructures existantes d'eau potable et de diverses propositions afin de les rationaliser, de les compléter pour en garantir la quantité et la qualité a fait l'objet d'une consultation des communes et des associations en mai 2023.

La Commune de Siviriez a donc une richesse qu'il est nécessaire de préserver d'autant plus qu'elle a effectué une prospection hydrologique qui a mis en évidence toute une zone propice à capter de l'eau supplémentaire de bonne qualité sur la zone des Mettraux. Il est donc nécessaire, en cette période de changement climatique, de préserver cet élément vital à la vie.

Selon la carte mise à disposition dans le rapport explication, la Commune de Siviriez est partiellement approvisionnée par des tiers. C'est un peu surprenant sachant qu'elle vend de l'eau à l'armée et à d'autres communes.

Voici diverses questions :

- *Quel est l'état de nos sources et réserve d'eau ?*
- *Quelle est la capacité quantitative et qualitative des sources communales pour assumer la croissance démographique de la commune ?*
- *Sommes-nous vendeurs d'eau et/ou acheteurs d'eau ?*
- *Les zones de captage et sources sont-elles assez sécurisées et protégées juridiquement par rapport aux développements éoliens qui sont évoqués ?*

Le groupe Unis pour Siviriez demande au Conseil communal de faire un point d'information sur ces questions et de présenter les perspectives de développement.

M. Emmanuel Jaquier, Conseiller communal Responsable du dicastère « Approvisionnement et protection des eaux »

Bonsoir à tous,

Je saisis l'opportunité qui m'est donnée de répondre aux questionnements sur l'état des sources communales en faisant un tour d'horizon des ressources que Dame nature nous gratifie sur les secteurs de Chavannes-les-Forts et de la Pierra.



Préambule

Afin de ne pas prolonger inutilement les délibérations, je vais me focaliser sur deux points essentiels auquel un réseau d'adduction et de distribution d'eau doit satisfaire, soit à garantir l'approvisionnement en eau potable de la population en quantité suffisante et de qualité irréprochable ainsi que de couvrir les besoins pour la défense incendie. Au terme de l'assemblée, pour ceux qui le désirent, vous pourrez consulter le Plan général des infrastructures d'eau potable de la commune mis à disposition sur une table.

Introduction

La Commune de Siviriez dispose de six captages en puits, tous situés sur le territoire communal. Elle peut également bénéficier d'échanges d'eau avec six interconnexions reliées aux réseaux d'eau des communes voisines.

Assainissement des infrastructures de captages

L'assainissement des infrastructures d'approvisionnement et de distribution d'eau a débuté en 2010 avec l'acquisition des puits du Laret à Chavannes-les-Forts, propriété de la Confédération depuis 1970. Dès lors, de nombreux autres travaux d'assainissement ont été réalisés jusqu'en 2014 puis plus récemment avec des liaisons intercommunales et la pose de conduites pour renforcer le réseau de défense incendie.

En automne 2015, dans le cadre de Cité de l'énergie, une journée porte ouverte avait permis de faire un premier point de situation sur l'état des infrastructures assainies et utiles pour l'approvisionnement et la distribution d'eau potable. Vous pouvez trouver la brochure explicative de l'époque sur le site internet de la Commune sous la rubrique « Menu-Eau-Brochure ». Il y figure beaucoup d'informations d'ordre général, et quelques chiffres dont des valeurs extrêmes de consommation d'eau journalière atteinte en juillet 2015 avec quelques 1400 m³. La consommation moyenne de toute l'année était alors de 700 m³/jour.

A titre de comparaison pour l'ensemble des 9 premiers mois de cette année, impacté par la sécheresse persistante, la moyenne de 1'000 m³ par jour en production d'eau provenant de nos propres ressources sera atteinte. Ces volumes d'eau sont répartis à raison de 50% pour la Commune de Siviriez y compris la place d'arme de Drognens et le solde pour les associations et communes voisines.

Zones de protection des sources

Le remaniement parcellaire des parcelles communales a permis leurs concentrations sur le secteur des captages d'eau, principalement disposés en zones de protection S1 et S2, ce qui facilite l'application des restrictions d'épandage d'engrais de ferme liquide et de certains produits phytosanitaires.



La légalisation formelle de ces zones de protection auprès des Services de l'Etat est toujours en cours. Selon les dernières informations de ce matin reçu du Service de l'environnement (SEn), secteur Eaux souterraines et eau potable, le conflit d'intérêt avec le Service des ponts et Chaussés (SPC) concernant l'assainissement de la route cantonale qui passe dessus les zone S2 est en passe d'être réglé à l'avantage de l'exploitant des sources, vu que les captages du Laret et des Mettraux étaient en exploitation avant l'entrée en force de la loi sur l'eau potable.

La Commune a un devoir de surveillance et de contrôle du respect de l'application des exigences légales à toutes les zones S de protections de sources de son territoire et officiellement légalisées, même s'il s'agit d'une source privée. Il est à relever que depuis 2015, à Siviriez, une source privée remplit toutes ces conditions.

Qualité de l'eau

*Le Service de l'environnement a classé les différents captages d'eau du Canton en quatre catégories, soit : **Stratégique, important, local** et les **autres**. L'ensemble des captages de la commune se situe en deuxième catégorie et est considéré d'intérêt public régional.*

En plus de l'autocontrôle effectué par le Service technique communal, périodiquement le Service de l'environnement effectue sur les captages de Chavannes-les-Forts et de la Pierra ses propres prélèvements d'échantillons d'eau à des fins d'analyses portant sur un plus grand nombre de paramètres, à ce jour aucune valeur limite de substance autorisée dans l'eau n'a été dépassée. La sécurité d'approvisionnement est ainsi garantie.

Prospection hydrologique

Dans le secteur forestier de Chavannes-les-Forts, entre les sources existantes du Laret et des Mettraux, des investigations hydrogéologiques ont été effectuées par sondages de reconnaissance avec essai de pompage pour analyse de la possibilité et de la faisabilité de délimiter un périmètre de protection en vue d'une utilisation future. C'est un processus mené par étape qui a été validé par le Service de l'environnement, Section Eaux souterraines.

Les sondages à la pelle mécanique et la pose de plusieurs piézomètres ont été réalisés l'année dernière après l'été caniculaire avec des essais de pompages de courtes durées, puis en début de cet été 2023, avec un pompage longue durée.

Le rapport hydrologique comprenant la description des travaux réalisées, les résultats et l'interprétation des différents résultats obtenus ainsi que les conclusions quant aux types de captage possibles sont prévues pour la fin d'année.



Conclusion

En conclusion voici les réponses aux questions posées :

- **Quel est l'état de nos sources et réserve d'eau ?**

Débit maximum : 1'100 litres/min.

Débit minimum : 700 litres/min.

Débit moyen 900 litres/min.

Concernant le potentiel d'eau supplémentaire exploitable, il faudra attendre le rapport hydrologique en cours.

- **Quelle est la capacité quantitative et qualitative des sources communales pour assumer la croissance démographique de la commune ?**

Par analogie mathématique, vu qu'actuellement le 50% de la production des sources communale est destinée à des tiers hors périmètre communal, il sera possible de doubler le nombre d'Équivalent habitants au sein de la Commune de Siviriez. (2'500 habitants x 2)

- **Sommes-nous vendeurs d'eau et/ou acheteurs d'eau ?**

Nous sommes vendeur d'eau pour environ 300'000 m³ d'eau par an, variables en fonction des conditions météo et acheteur pour environ 15'000 m³ par an pour de l'eau de secours en cas de pannes techniques qui impactent le fonctionnement des pompes et afin de pouvoir effectuer une réparation de conduites défectueuses ou tout simplement pour assurer régulièrement le renouvellement de l'eau des conduites intercommunales.

- **Les zones de captage et sources sont-elles assez sécurisées et protégées juridiquement par rapport aux développements éoliens qui sont évoqués ?**

Selon le Service de l'environnement, plus particulièrement le Chef du secteur eaux souterraines et eau potable rattaché à la Direction de l'aménagement, de l'environnement et des constructions (DAEC) répond par l'affirmative.

Les éoliennes ne bénéficient pas d'un traitement particulier vis à vis des restrictions de construction en Zones S de protection de source. En cas d'opposition, le dossier suivra la même procédure que pour d'autres objets tel que par exemple une fosse à lisier en béton ou une sonde géothermique.

Au terme de ses explications, M. Emmanuel Jaquier se tient à disposition pour toutes questions supplémentaires.

M. Louis Bérard ne comprend pas la position de la DAEC quant au développement éolien.

M. Emmanuel Jaquier répond que la DAEC soutient qu'il n'y a pas de mesures spéciales par rapport à l'implantation d'éoliennes, soit une procédure ordinaire s'applique.

Au niveau du Plan directeur cantonal, M. Louis Bérard se demande si l'aménagement d'éoliennes n'était pas prévu dans le secteur des Mettraux.



M. Emmanuel Jaquier répond par la positive et précise que le secteur envisagé est hors zone de protection.

M. Louis Bérard soutient que c'est un dossier à suivre avec attention.

Mme Marie-Claire Jaquier se questionne quant à savoir comment l'eau circule dans le terrain et estime que la zone de sécurité n'est pas très étendue.

M. Emmanuel Jaquier mentionne que les règles qui régissent ces questions sont spécifiques et basées sur des études géologiques.

Mme Marie-Claire Jaquier remercie M. Emmanuel Jaquier pour toutes ses explications et considère qu'il a répondu aux différentes questions.

QUESTION - UNIS POUR SIVIRIEZ

M. Michel Maillard

Le 9 décembre 2021, le Conseil général a refusé la demande de crédit de CHF 150'000.00 pour la réfection de l'Auberge du Lion d'Or. Le groupe Unis pour Siviriez n'a pas abandonné toutefois l'auberge a son triste sort puisqu'il a posé des questions à ce sujet par la voix de M. Nicolas Oberson le 17 mai 2022. La visite demandée a été organisée en juillet 2022. Il avait été demandé l'établissement d'un CECB+ et la mise à disposition des plans de l'immeuble pour qu'un groupe de travail puisse plancher sur le sujet et apporter des pistes de solution. Le suivi des questions mentionne que le sujet est réglé. Nous n'avons pas trouvé dans les procès-verbaux de réponse formelle aux questions de M. Nicolas Oberson. De plus l'Auberge évolue positivement au niveau commercial, on y mange bien et on en parle en bien. Cet été des entreprises ont procédé à des travaux de réfection des sols et de peinture pour un montant entendu de l'ordre de CHF 50'000.00, qui figure au budget communal.

Questions :

- *Quand le Conseil communal compte-t-il apporter les réponses aux questions de M. Nicolas Oberson ?*
- *Quand pourra-t-il nous mettre à disposition les plans et le CECB ?*
- *Quelles autres démarches et projets le Conseil communal a-t-il entrepris ou va-t-il entreprendre pour contourner la question posée ?*

Nous devons bien sûr être vigilants lors de la présentation du budget 2024.



M. Pascal Cosandey, Conseiller communal en charge du dicastère « Bâtiments et constructions »

Le CECB+ nous a été transmis. Pour en faire un bref résumé, il y figure que nous devons isoler, changer des fenêtres, etc. Le plus urgent se trouve dans la salle que nous occupons ce soir et surtout dans la petite cuisinette. Ce CECB nous propose des variantes légères et d'autres un peu plus conséquentes qui nécessiteront un investissement considérable.

En décembre, quand les budgets 2024 auront été approuvés, nous pourrons aller de l'avant dans ce dossier, tout en restant prudents dans les dépenses à prévoir.

Concernant les travaux effectués durant l'été, nous avons procédé à diverses rénovations, soit :

- 3 chambres
- Couloir
- Parquet
- Peinture
- Nouveaux mobiliers

Le coût desdits travaux se monte à env. CHF 20'000.00. Ce montant a été pris sur le budget de fonctionnement. Je rappelle que le contrat de bail qui nous lie aux tenanciers du restaurant mentionne que des chambres sont disponibles à la location. Nous nous devons de régler ce problème et ceci est chose faite à la satisfaction de notre restaurateur

En espérant avoir répondu à vos questions, MM. Nicolas Oberson et Michel Maillard.

M. Michel Maillard remercie pour les explications données et mentionne être content d'entendre le montant de CHF 20'000.00 et non CHF 50'000.00. Toutefois, il avait été demandé que le CECB ainsi que les plans soient mis à disposition et il espère que cela sera fait. Il précise que la démarche du groupe Unis pour Siviriez n'est pas pour « embêter » mais est une démarche participative afin de réfléchir à notre seule auberge dans le but de trouver une solution afin d'aller vers un bien commun.

La parole n'étant plus demandée, M. le Président rappelle que les personnes qui ont formulé des questions, qu'elles soient individuelles ou en groupe, sont priées de les transmettre par courriel à l'administration communale, cela facilite la rédaction du PV.



CONCLUSION DE M. LE PRÉSIDENT

La parole n'étant plus demandée, M. le Président adresse quelques mots de conclusion.

Chers collègues du Conseil général merci pour votre travail, pour nos dialogues (que j'aimerais) sereins et constructifs.

Je vous rappelle les votations fédérales et surtout pour la préfecture le 22 octobre 2023, avec cette année 4 candidats en lice. Profitez-en car nous n'avons pas eu le choix depuis 1994.

Quelques infos sur les sociétés :

- ✓ 21 octobre 2023 un concert du chœur mixte Siviriez Villaraboud à l'Eglise de Villaraboud
- ✓ 27 et 28 octobre 2023 spectacle Bosson Solution à salle de La Fourmilière
- ✓ 5 novembre 2023 marché artisanal organisé par Siv'Anim à la salle de gym
- ✓ 7 décembre 2023 St-Nicolas du cercle scolaire
- ✓ 8 décembre 2023 le traditionnel Téléthon
- ✓ matchs du FC Siviriez à la magnifique zone sportive.

Nos sociétés ont besoin de soutien, financier bien sûr, même si ces subventions sont coupées en premier, mais surtout un besoin humain. En effet, le manque de bénévoles se fait cruellement sentir après la période COVID. Donc n'hésitez pas à vous investir, c'est toujours enrichissant.

Je vous rappelle que chaque commission a la possibilité de transmettre les PV de ses séances à l'administration communale afin de les archiver sur Intranet.

Merci au Conseil communal pour tout le travail accompli nous permettant de travailler efficacement. Merci aussi au personnel communal et particulièrement à Mme Véronique Moret qui est toujours disponible.



Commune de Siviriez

Il est 21h37, je clos les débats. Nous pouvons profiter de continuer à échanger, parler de choses formelles ou non autour d'un verre qui vous sera servi d'ici quelques minutes.

Belle automne et bonne suite de soirée à toutes et tous.

M. le Président clôt la séance à 21h37.

Au nom du Conseil général

Le Président

Benoît Guillaume

La Secrétaire

Véronique Moret

Annexes mentionnées



Commune de Siviriez

Annexe 1

PROJET DE PUMPTRACK EN GLÂNE

QUESTIONS

IMPLICATIONS

LE PROJET

SITUATION
INITIALE



CRÉER UN PUMPTRACK EN GLÂNE

Offrir à la population glânoise
une nouvelle infrastructure
sportive, fun et dans l'ère du
temps

**PUMPTRACK
?**

**DANS LES
ENVIRONS**

**POURQUOI
?**

**UNE
COMMUNE**

DÉFINITION

Un pumptrack est un circuit fermé fait de **BOSSES** et de **VIRAGES** relevés pouvant être parcouru par tous les **ENGINS À ROUES ET ROULETTES** comme les vélos, les trottinettes, les skateboards ou encore les patins à roulettes en "pompan" au fil des bosses. Le terme "pumptrack" vient de deux mots anglais : "pump" pour "**POMPER**" et "track" pour "**CIRCUIT**".

- ★ Favorise le mouvement
- ★ Développe l'équilibre
- ★ Développe la concentration
- ★ Développe la coordination
- ★ Développe l'habilité technique



UN LIEU DE PARTAGE POUR TOUS

À vélo, en skate, en roller ou en trottinette.

Maman, papa, en famille ou avec les copains.

Pratiquer, regarder, s'entraîner ou encourager.

De 3 à 107 ans !!!

LES PUMPTRACKS RASSEMBLENT...



OÙ SONT LES PUMPTRACKS DANS NOTRE RÉGION?



CE QU'ILS EN DISENT:

Antoine Jaquier - Créateur des parcours VTT de la Glâne

Avoir un pumptrack pourrait être complémentaire à l'offre VTT existante en Glâne. La possibilité de perfectionner sa technique ne peut qu'être qu'une bonne chose, autant pour les débutants que pour les avancés. Un Pumptrack permet une activité familiale, scolaire, individuelle ou en groupes et offre ainsi une belle opportunité sportive pour la région. Son utilisation n'est pas réservée qu'aux cyclistes mais également aux personnes utilisant des rollers, une trottinette ou une planche à roulettes. Elle renforce ainsi les liens sociaux entre les différents utilisateurs. Je souhaite vraiment que ce Pumptrack pourra être réalisé à Siviriez, car cela manque beaucoup dans la région.

Kim Martinez - Jeune athlète

Un pumptrack est un super outil pour progresser tout en s'amusant pour tous les cyclistes. Avec mes amis et mes amis, nous aimons beaucoup nous y retrouver avant, pendant ou après les entraînements.

On peut aussi bien y rouler de manière sportive que de manière ludique.

Mat Rebeaud Moto freestyle

En tant que adepte de sport à 2 roues et papa de 2 garçons, je soutiens la création d'un pumptrack. Nous faisons régulièrement des sorties sur différentes pistes et c'est à chaque fois un réel plaisir. Il règne toujours une ambiance sympa ou des sportifs de tous niveaux se rencontrent. C'est de cette façon là que je veux faire découvrir le sport et ses valeurs à mes enfants.

Bibiane Bugnon Ecole de vélo - Kids Bike Horizon

Il serait vraiment génial pour les 160 cyclistes de notre école de vélo, ainsi que pour tous les jeunes et moins jeunes de la région de pouvoir profiter des nombreux avantages et possibilités qu'offre l'utilisation d'un pumptrack !

Cette infrastructure permettrait de compléter parfaitement l'offre VTT actuelle de notre district tout en devenant un lieu de rencontre pour tous les âges !

Titouan Bessire Réalisateur

La construction d'un pumptrack offre des avantages sociaux, culturels, sportifs et intergénérationnels qui enrichissent la vie des communautés locales. Cela favorise un sentiment d'appartenance et de camaraderie, renforçant les liens sociaux entre différentes générations. En résumé, le pumptrack est un catalyseur social qui rapproche les individus, stimule la culture locale et encourage le partage intergénérationnel. Le bien-être physique et mental, faisant de lui un véritable trésor pour les collectivités locales.

Romain Collaud Conseiller d'Etat

Trottinettes, skate, longboards, rollers et autres BMX ont acquis auprès des enfants et des jeunes, depuis plusieurs années, une immense popularité. Au-delà de leur fonction de mobilité douce, ils constituent une activité sportive et ludique de très haute valeur, favorisant des qualités telles que l'habileté technique, la coordination, la force, l'équilibre et l'endurance sur roues. Dans ce contexte, les skateparks et pumptracks sont devenus des infrastructures incontournables pour que les jeunes - et les moins jeunes, d'ailleurs ! - s'y adonnent dans des conditions optimales, avec un maximum de sécurité, de plaisir et de fun, dans un esprit de rencontre et de partage de l'espace.

Le projet de pumptrack à Siviriez développé par Bike Trail Association est vraiment enthousiasmant ! Non seulement pour toute la population de la Glâne, mais aussi pour l'ensemble du canton, où est en train de se constituer, après les magnifiques réalisations de Bulle et Charmey, un réseau attractif d'infrastructures ouvertes à tous !

J'apporte mon plein soutien à ce projet et forme le vœu qu'il se réalise au plus vite !

Willy Schorderet Préfet de la Glâne

Le sport est une école de vie, un modèle de courage, un stimulant avec toujours en point d'orgue une source de plaisir intense. Grâce à une équipe extraordinaire de l'Association Bike Trail, notre région se voit proposer une nouvelle attraction : le « pumptrack », ouvert à tous, enfants comme adultes, sans limites. Imaginez-vous au départ du « pumptrack » vous ne pourrez pas rester immobile « en réfléchissant » : « Vous devrez foncer ». Avec ce projet en faveur de notre région, je m'adresse à tous ceux qui seront sollicités pour cette réalisation en leur disant également : « foncez ! » et d'ores et déjà « Merci et Bravo ».

NOUS RECHERCHONS UNE COMMUNE QUI:

- a envie d'un tel projet
- a un terrain à disposition (environ 2000m²)
- est motivée pour que le projet se réalise le plus vite possible

EST-CE SIVIRIEZ?



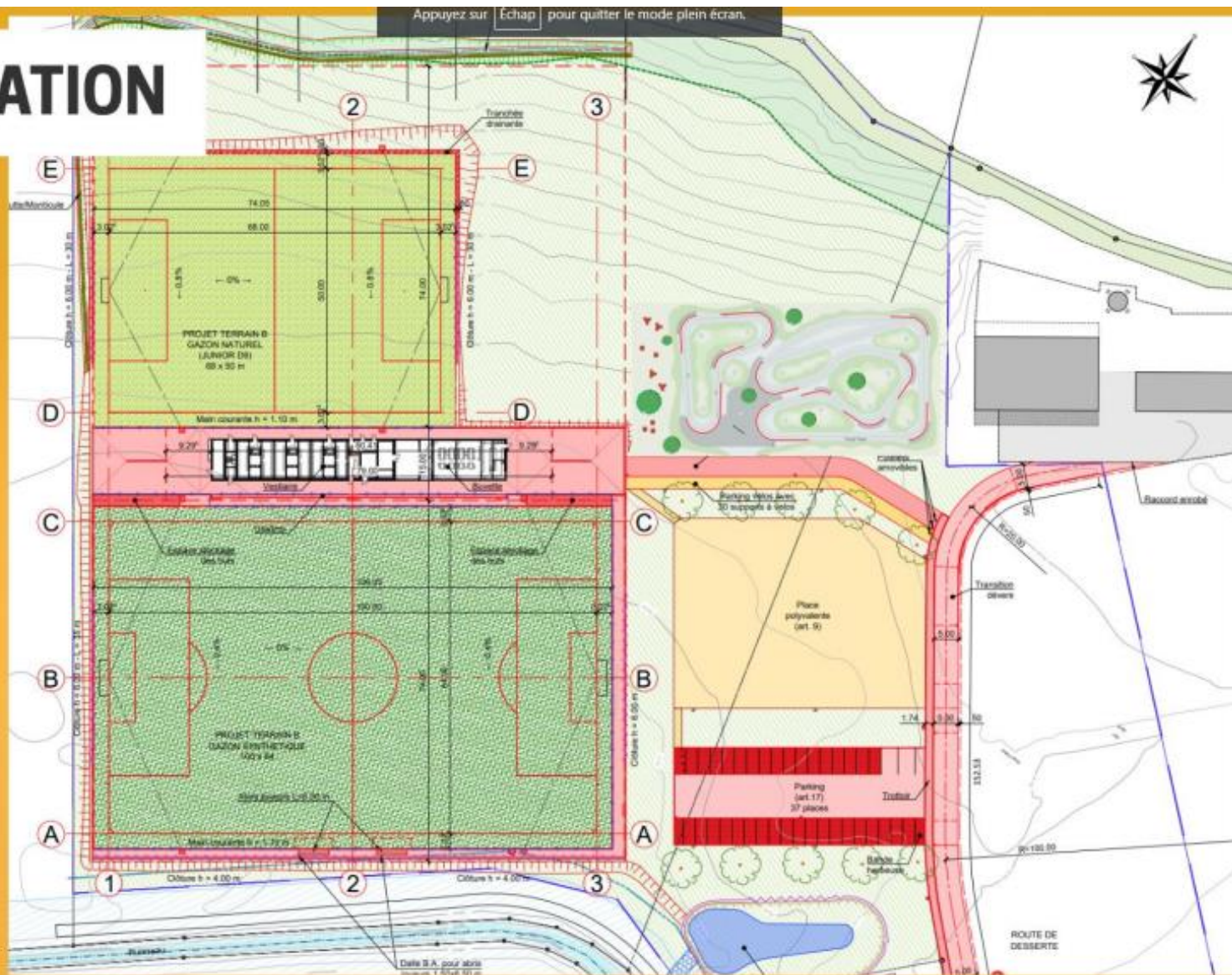
UN PROJET DEUX PISTES

UN KIDSTRACK
UN PUMPTRACK

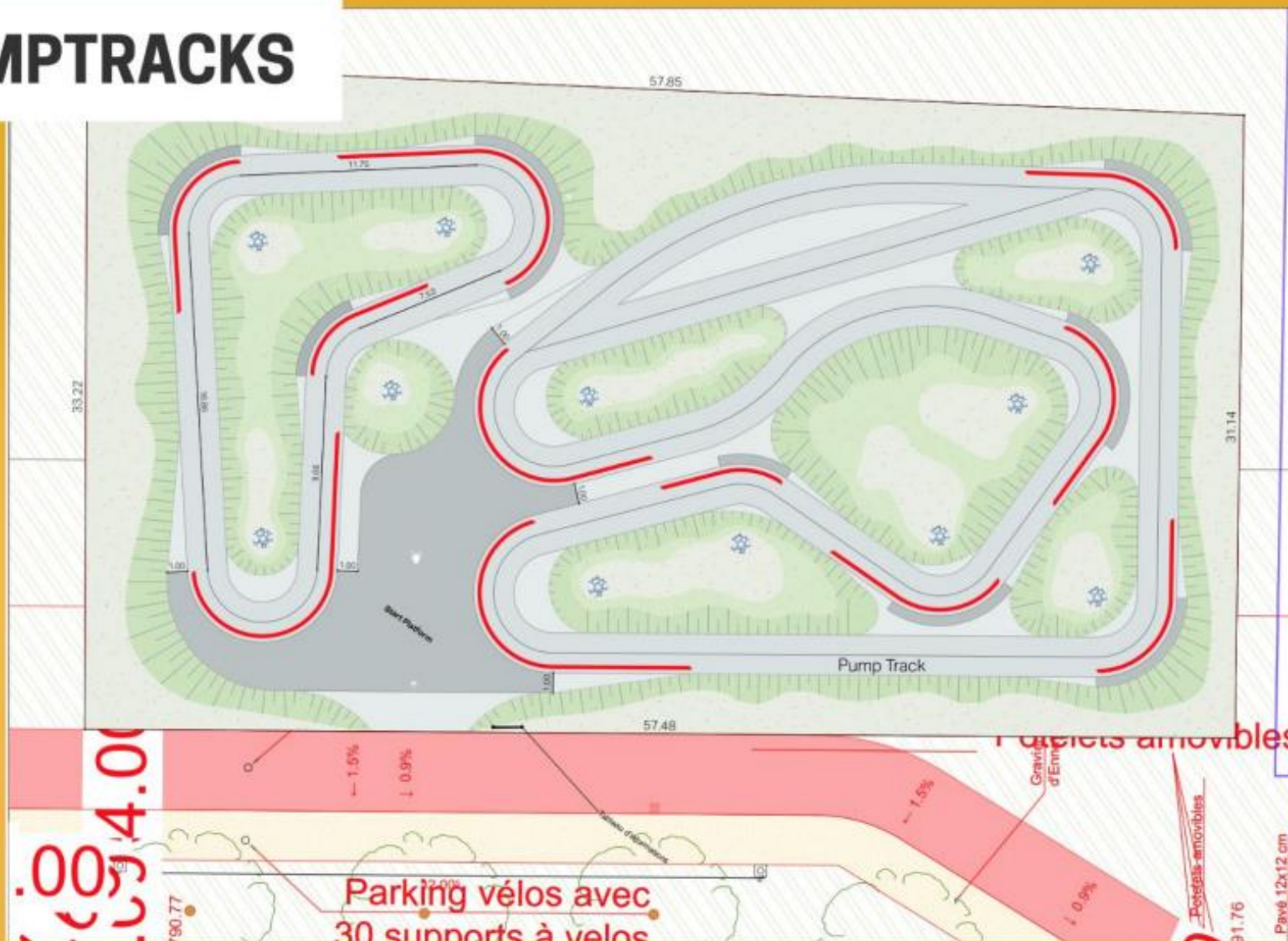
PUMPTRACK

AUTOUR

LA SITUATION



LES PUMPTRACKS



LES AMENAGEMENTS



CE QUE L'ON PROPOSE

Un projet "clé en mains" porté et
financé par Bike Trail Association

Association

Commune

Charges liées

LA PART DE BIKE TRAIL ASSOCIATION

L'association est porteuse du projet, cela signifie que:

- elle est responsable de sa **promotion**
- elle est responsable de **coordiantion**
- elle est responsable du **financement**

De plus l'association s'engage à:

- réaliser les travaux dans les **36 mois** suivant la votation
- réaliser **entièrement** en projet
- commencer la construction une fois **l'entier du financement** trouvé
- **faire don** de l'infrastructure une fois les travaux terminés

LA PART DE LA COMMUNE

Pour le projet nous avons besoin que la commune:

- **mette à disposition** le terrain pour la réalisation des travaux
- **collabore** pour la coordination administrative et technique

Une fois le projet terminé, la commune **reprend** le pumtrack et s'occupe de la gestion de **l'entretien** de celui-ci.

CHARGES LIÉES

Entretien:

- Tonte la partie herbeuse 2 à 3 fois par an.
- Vider les poubelles
- Si une fontaine est présente, fermer l'eau en hiver.

La commune a estimé le coût de cet entretien à: 10'000.- / année

Si des outils sont à disposition, les utilisateurs nettoient eux-mêmes la zone de roulage.

Les éventuels autres frais à prévoir sont

- l'usure du mobilier extérieur (tables, bancs, poubelles...).
- l'assurance de l'infrastructure



Commune de Siviriez

Annexe 2

Synthèse des remarques et propositions concernant le plan directeur régional



« Une région construite par et pour ses habitants »



Introduction

- Mise à l'enquête publique de l'avant-projet du PDR du 12 mai au 12 juillet 2023
- Séance semi-publique d'information à Romont le 28 mai 2023 sur inscription
- Demande du bureau aux membres du CG, aux responsables des deux groupes et aux commissions d'en prendre connaissance et d'en faire un retour au bureau
- Demande spécifique aux commissions d'en faire une lecture plus fine selon leurs thématiques

Retours reçus

- La commission d'Aménagement du territoire
- La commission de l'Energie et du développement durable
- Du bureau

Références

Les chapitres et n° de pages se rapportent aux fiches de mesures

https://archam.ch/images/pdf/3_PDR_fiches_mesures.pdf

Remarques générales

- Reconnaissance le travail des personnes ayant œuvré à la mise en place de cet avant-projet
- Le PDR a traité de nombreux sujets qui regroupent toutes les communes glânoises mais l'organisation politique n'y apparaît pas. Le document parle souvent de Région. Question : Quel avenir pour les communes glânoises (une seule commune) ?
- Dans beaucoup de chapitres, il est dit que des « boîtes à outils » vont être créées et mises à disposition
 - Comment ces boîtes à outils seront mises en place ?
 - Comment pourront-elles être utilisées ?
 - Comment sont-elles financées ?



U12 Réussir une transition énergétique en préservant le paysage de la Glâne

U12.1 Sensibiliser aux énergies locales et renouvelables à faible impact sur la qualité de vie

- Oui mais une demande complémentaire et nécessaire est proposée : inclure la thématique de l'efficacité énergétique (les économies d'énergie).



U12 Réussir une transition énergétique en préservant le paysage de la Glâne








U12.2 Favoriser l'utilisation du bois local

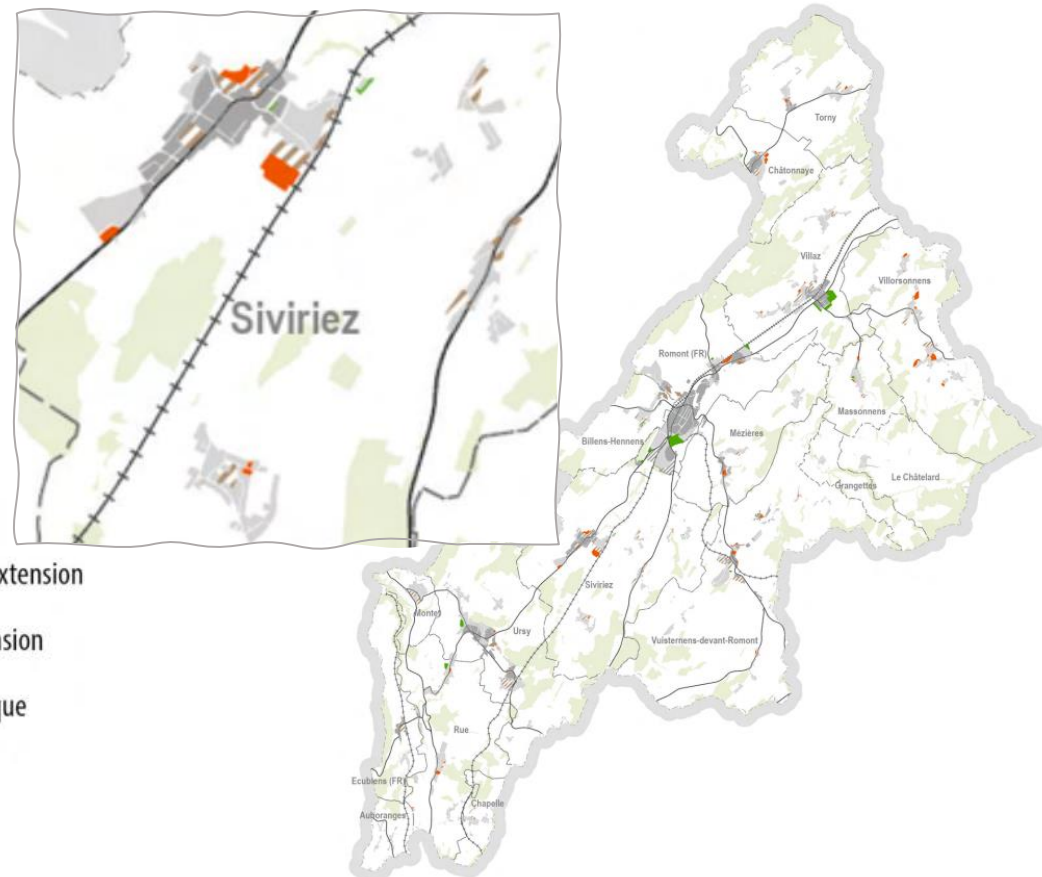
- Il serait bien de promouvoir les chauffages à distance ou autre énergie renouvelable. Cette méthode de fourniture de chaleur centralisée est en adéquation avec la politique énergétique 2050 de la Confédération.



- Concernant les zones dans la carte des secteurs en orange, les propriétaires ont-ils été consultés ? et à défaut pourraient-ils s'y opposer

Légende

-  Ajout (n°)
-  Suppression
-  Territoire d'urbanisation : direction de l'extension
-  Territoire d'urbanisation : secteur d'extension
-  Extension du secteur d'activités stratégique
-  Zone à bâtir en desserte TP A/B/C
-  Zone à bâtir





E11 Renforcer les zones d'activités cantonales et régionales prioritaires

- Concernant les secteurs d'activités stratégiques : de quelle manière la clé de répartition fiscale pour les communes a-t-elle été pensée concernant les personnes morales ?



E22 Créer des conditions favorables au développement de l'artisanat et des services dans les villages

- Comment favoriser les entreprises locales et l'artisanat si toutes les zones d'activités sont regroupées à Romont et Villaz ?



M11 Renforcer l'ossature ferroviaire

M11.1 Augmenter les fréquences des arrêts à la gare de Vauderens

M12 Développer le réseau bus

M21 Soigner l'accessibilité multimodale des interfaces

- Il est judicieux de vouloir augmenter les arrêts des trains à Vauderens. Malheureusement le pôle géographique se trouvant entre les gares de Vauderens et Romont est mal desservi (ou pas desservi suivant les localités) en transport publique via le bus. Il est dommage que les futurs passagers ferroviaires n'aient pas d'autre choix que l'utilisation de la voiture pour se rendre à l'une ou l'autre gare.



M11 Renforcer l'ossature ferroviaire

M11.1 Augmenter les fréquences des arrêts à la gare de Vauderens

M12 Développer le réseau bus

M21 Soigner l'accessibilité multimodale des interfaces

- L'augmentation des cadences ferroviaires de la région impliquera normalement une augmentation des voyageurs. Et donc avec le manque de transport via le bus cité ci-dessus, une augmentation de l'utilisation des parkings P+R. Actuellement le parking P+R de Romont étant déjà saturé, ceci pourrait décourager les futurs utilisateurs du train.



- Diminution de la dépendance et des nuisances des transports individuels motorisés.

Un des 3 principes généraux est de « Limiter l'offre de stationnement ».

Oui mais en regard des remarques précédentes, il n'est pas possible de l'effectuer sans qu'aucune autre alternative attractive soit proposée.

Prendre en compte divers types d'usages et d'usagers et développer des places de stationnement adéquats.



- Une question : Lors de la rénovation des routes cantonales, la création de pistes cyclables devraient être effectuée. La Région est-elle consultée ?



T11 Développer des synergies avec l'offre des régions voisines

- Il est bien de vouloir développer des synergies. Dans ce chapitre il nous manque des précisions sur comment réaliser ces synergies et quels buts et objectifs visés ?



T13 Structurer une offre de mobilité douce, en améliorant l'offre en matière de vélo et en créant des balades en boucle

- Il existe déjà 200 km d'itinéraires de VTT et ils seront intégrés dans SuisseMobile dans la région Sviriez-Ursy-Romont



T13.3 Communiquer sur les nouveaux itinéraires créés

- Le nombre et la qualité des randonnées pédestres, circuits vélo, chemins accessibles à cheval ou en raquettes, sont un atout majeur dans notre région. Ceci pourrait être un pôle de développement touristique dans notre région qui induirait une retombée économique. Pour développer ce type d'attractivité touristique il faudrait faire un peu plus que d'intégrer les nouveaux itinéraires à la plate-forme SuisseMobile et au site de l'Office du tourisme.



T21.1 Mettre à disposition les grandes places pour le giron des jeunesses de la Glâne

- Le concept d'une grande place unique pour tous les girons des jeunesses de la Glâne n'est-il pas contradictoire avec les chapitres :
 - U22 Développer les lieux de rencontres (page 6)
 - U23 Appuyer les sociétés locales pour renforcer l'identité régionale (page 7)



T21.2 Promouvoir l'organisation de camp avec les écoles

- Pour quel public cible s'adresse cette idée : pour les écoles de notre région ou pour les écoles des autres régions ?



G11 Mettre en place la structure de mise en œuvre du PDR

- Qui fera partie de la commission d'aménagement et infrastructure ? Comment sera élu le Comité ?



P3.1 Mieux lier les projets à Siviriez avec les projets touristiques régionaux

- Une partie de ce chapitre n'est pas du ressort de la commune de Siviriez mais de la fondation ecclésiastique Marguerite Bays qui est propriétaire de la maison et qui gère ce bien.

P3.2 Améliorer l'accès à la Maison de Marguerite Bays

- Le tronçon pour se rendre depuis le centre de Siviriez à la maison de Marguerite Bays doit être sécurisé pour les piétons et les cyclistes :
L'élaboration d'un trottoir sur toute la longueur de ce tronçon a déjà été discuté et refusé par le conseil général en décembre 2022.
Si ce type d'aménagement est imposé à la commune de Siviriez, qui prendra en charge cette infrastructure ?

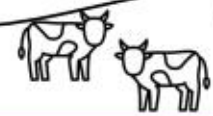
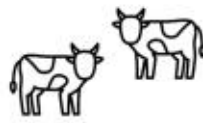


P3.3 Intégration paysagère

- De quels éléments parle-t-on pour le PAL et Permis de construire ?
Seulement la maison de Marguerite Bays ou plus ?
Où sont les limites géographiques ?



- Développement du secondaire 1 : si besoin, y a-t-il une réflexion en cours pour construire un nouveau CO ailleurs qu'à Arruffens ?



Merci pour votre attention !

